

Conseil municipal du 3 septembre 1906

Attentat contre M. Chion-Ducollet. Maire
Conseiller Général et Député de la 3^e circonscription
Explosion de dynamite dans sa villa.

M. Roux, 2^e adjoint demande et obtient la parole.
Il ne veut point, au nom du Conseil municipal laisser sur
cette séance sans rappeler le monstrueux attentat qui s'est com-
mis le 21 octobre dernier dans la villa de M. le Maire et dans l'ap-
peler à celui-ci les sentiments de la population et de ses collègues
de l'assemblée.

En quelques mots, il résume ainsi qui il tint l'attentat
dont il s'agit.

« Le dimanche 21 octobre 1906, à sept heures un quart
du soir, une formidable explosion avait lieu dans la
villa de M. Chion-Ducollet jetant un vil émoi dans
notre paisible cité.

« Le bruit d'un attentat circula de bouche en bouche et,
de toutes parts on accourut pour porter secours aux victi-
mes s'il s'en fut trouvé.

« C'était effectivement un attentat dans toute son horreur
dans toute sa lâcheté.

« Le personnel de la gendarmerie s'était déjà branché
sur les lieux et l'on apprit avec un véritable soulage-
ment que tout se bornait fort heureusement à des
dégâts matériels.

« Les trois personnes qui au moment de l'explosion se
trouvaient dans la villa, étaient en effet, saines et saures.
« C'étaient: M^{lle} Gabrielle Chion, M^{lle} Martial Chion neveu de M^{lle}
Chion-Ducollet âgés respectivement de 16 et 14 ans et M^{lle} Rosa
gouvernante.

« M. Chion-Ducollet se trouvait lui-même à Paris, depuis

3.9.1906

338

« 3 jours, c'est à dire un peu avant la rentrée du Parlement
« L'attentat fut très facilement reconstitué.
« Un misérable avait enfilé la grille surmontant le
mur de clôture de la villa et déposé sur la base exté-
rieure de la véranda, une ou plusieurs cartouches de
oxygénite garnies d'une mèche enflammée.
« La violence de l'explosion avait réduit en mille morceaux
cet vitrail, arraché les châssis des croisées et lézardé une partie
du mur de la véranda. Les trois personnes qui à ce
moment étaient dans une pièce voisine n'ont eu comme
chacun habité aucun mal, mais elles auraient pu être mortellement
blessés.

« Malgré l'activité de l'enquête à laquelle s'est livrée l'autorité
judiciaire, le coupable n'a pu être jusqu'ici, découvert »
L'adressant alors au chef de la municipalité
M. Roux ajoute :

Monsieur le Maire,

Les membres du conseil municipal encore tout émus de
cet attentat, tiennent à vous exprimer leurs vives condoléances
et à vous renouveler leurs sentiments de profonde sympathie.

Ils ne sauraient trop flétrir de tels actes qui dénotent
l'absence de toute humanité et constituent chez leurs au-
teurs un retour à la barbarie.

Le Conseil municipal et la population munois espèrent
que la Justice mettra tout en œuvre pour découvrir
l'auteur ou les auteurs de ce crime monstrueux afin de les
mettre à tout jamais dans l'impossibilité de renouveler dans
notre cité et ailleurs leurs criminelles tentatives.

Cher Maire,

Que votre tanté ne soit nullement ébranlé par cette igno-
minie et que votre courage soit encore plus fort que la lâcheté
de vos ennemis.

Très touché, M. le Maire remercie le Conseil des senti-
ments qui viennent de lui être exprimés et lui donne l'as-
surance que l'acte inqualifiable commis contre lui et contre
sa famille n'amoindrira en rien son énergie son activité et
son dévouement pour défendre les intérêts publics
sous il a la charge.